

VILLERS-FRANQUEUX

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 27 février 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 27 février à 20H30.

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance extraordinaire au nombre prescrit par la loi, à VILLERS-FRANQUEUX sous la présidence de Monsieur MALTOT Éric, Maire de Villers-Franqueux.

<u>Date de convocation :</u> 20/02/2019
--

Nombre de : conseillers en

- exercice : 09
- de présents : 07
- de votants : 06

Etaient présents :

Messieurs MALTOT Éric— LOTZER Gérard - HERCHUELZ Sylvain
- et Mesdames LE DROGO Madeleine - FOURQUIN Corinne. -
PECHINE Chantal.

Absent excusé : M. ROSTEIN David qui a donné pouvoir à M.
MALTOT Éric

Absent : M. PALLOTEAU Christophe -- OUDIN Johann

M. MALTOT Éric a été élu secrétaire de séance

Ordre du jour unique :

- Modification du Choix du lot n°7 –Plomberie-sanitaire pour le marché d'aménagement de la salle associative et travaux dans la mairie.

I - Modification du Choix du lot n°7 -Plomberie-sanitaire pour le marché d'aménagement de la salle associative et travaux dans la mairie.

Délibération n° 4/2019

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 07 janvier suite à la deuxième consultation du 04 janvier 2019 pour lots infructueux.

Vu la délibération n° 4 du 16 janvier 2019 concernant le choix de la société HABITAT Confort pour le lot n°7 Plomberie Sanitaire

Vu la réclamation de la société MORLET Epernay en date du 29 janvier 2019

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité,

De retenir pour le programme d'Aménagement d'une salle associative dans les locaux de l'ancienne école maternelle et travaux mairie.

Lot n°07 : Plomberie -Sanitaires :

Entreprise SAS MORLET Epernay pour un montant de 8 785.00 € HT

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire ou le 1^{er} Adjoint à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.